

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 17 novembre 2016 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale d'Aunay-sur-Odon (Calvados)**

NOR : INTJ1629091A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L ; 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale d'Aunay-sur-Odon prend l'appellation de brigade territoriale de Les Monts-d'Aunay à compter du 1^{er} janvier 2017. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Les Monts-d'Aunay exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Aunay-sur-Odon	Aunay-sur-Odon Bauquay Bonnemaïson Brémoy Campandré-Valcongrain Courvaudon Danvou-la-Ferrière Jurques Longvillers Maisoncelles-sur-Ajon Malherbe-sur-Ajon La Bigne Le Mesnil-au-Grain Le Mesnil-Auzouf Ondefontaine Le Plessis-Grimoult Roucamp Saint-Pierre-du-Fresne Seulline	(Ancienne appellation)
Les Monts-d'Aunay	(Nouvelle appellation)	Bonnemaïson Brémoy Courvaudon Dialan-sur-Chaine Longvillers Maisoncelles-sur-Ajon Malherbe-sur-Ajon Le Mesnil-au-Grain Les Monts-d'Aunay Saint-Pierre-du-Fresne Seulline